

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 28/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 avril 2026

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 12

Excusés : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement
convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Éric
FORESTIER, Christian MICHELET, Jérôme GAYDON-SERRES, Arnaud
MEYER ; Mmes Aurélie HERBIN, Marie-Laure CUZZINI, Camille
METAYER, Caroline BERG, Laurence TOUMEYRAGUES et Françoise
JORREY.

Excusés : Madame Carla MICHELET ; Messieurs Antoine ZANOTTO et
Ulysse SUC.

Pouvoirs : Madame Carla MICHELET à Madame Marie-Laure CUZZINI ;
Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel WALTER.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis pour l'installation de la climatisation à l'école et à la garderie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet d'installation de climatisation dans les salles de classe et à la garderie pour le confort des enfants, des enseignants, du personnel communal et afin de réaliser des économies d'énergies dans les bâtiments communaux. Il présente à l'assemblée le devis établi par l'entreprise DUPLAN et celui établi par l'entreprise DALL'ANTONIA Tanguy détaillés comme suit :

DUPLAN :

Montant HT = 13 627.32 €

TVA = 2 725.46 €

Montant TTC = 16 352.78 €

DALL'ANTONIA Tanguy :

Montant HT = 12 586.32 €

TVA = 2 517.26 €

Montant TTC = 15 103.58 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE le devis de l'entreprise DALL'ANTONIA Tanguy pour un montant TTC de 15 103.58 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à 12 voix pour ; 2 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 23.04.2026

Le Maire,
Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance,
Laurence TOUMEYRAGUES

